

TRANSPORT : Le tribunal de commerce de Marseille doit se prononcer ce mardi sur les conditions de reprise de l'ex-SNCM

Saisi par le comité de la compagnie maritime [MCM-CORSICA LINEA](#) / T : 04.91.56.32.00 (siège à Marseille), pour contester les conditions de fusion entre le repreneur désigné, Patrick ROCCA, et le consortium des entreprises corses qui a repris la SNCM au terme d'une procédure de redressement judiciaire interminable, le tribunal de commerce de Marseille tiendra audience ce mardi. Malgré tout, entre les repreneurs corses et les organisations syndicales, les tensions s'apaisent. En dépit de ces ultimes soubresauts judiciaires, CORSICA LINEA s'apprête à répondre l'appel d'offres lancé par l' [OFFICE DES TRANSPORTS DE LA REGION CORSE](#) / T : 04.95.23.71.30 (siège à Ajaccio) de la [COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE](#) / T : 04.95.51.64.64 (siège à Ajaccio) pour la desserte de service public entre les ports de l'île et Marseille. Un contrat de transition d'une durée d'un an. www.corsicalinea.com www.corse.fr